

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge

\*25370960\*

Déposé  
19-11-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0431481041

**Nom**(en entier) : **ELECTRICITE GENERALE J.J.B.**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Hébronval 25  
: 6690 Vielsalm**Objet de l'acte :** ASSEMBLEE GENERALE, STATUTS (TRADUCTION,  
COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS), ANNEE  
COMPTABLE

D'un acte reçu par Geoffrey GAUTHY, Notaire à Herstal, exerçant sa fonction au sein de la société notariale « Neonotaires », ayant son siège à Herstal, en date du 19 novembre 2025, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « ELECTRICITE GENERALE J.J.B. » ayant son siège à 6690 Vielsalm, Hébronval, 25.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

**MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL ET DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

1. L'assemblée décide de modifier l'article 32 des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte suivant :

*« L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année. »*

A titre transitoire, l'assemblée décide de clôturer au 31 décembre 2025 l'exercice social ayant commencé le 1er avril 2025.

2. L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 22 alinéa 1er des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte suivant :

*« L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le premier jeudi du mois de juin à 17h. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant, autre qu'un samedi, à la même heure. »*

A titre transitoire et vu la date de clôture du prochain exercice, la prochaine assemblée ordinaire se tiendra en mai 2026.

**POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME**  
délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

Geoffrey GAUTHY, Notaire exerçant sa fonction au sein de la société notariale « Neonotaires ».

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition de l'assemblée comprenant les procurations.
- la coordination des statuts.